

1777 : établissement à Reims d'une Société libre d'émulation pour les arts utiles

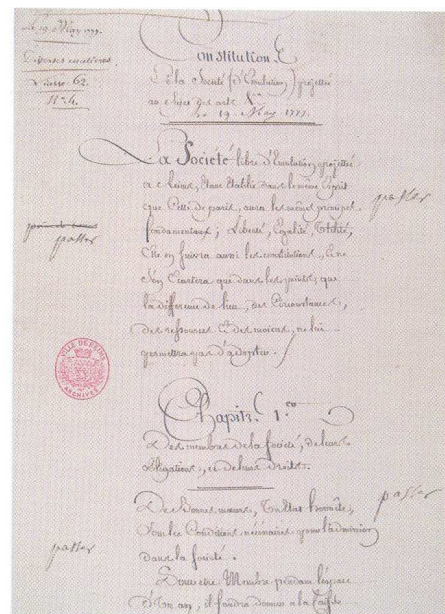
Après l'établissement d'une Société à Paris en 1776, plusieurs citoyens décident de former une Société libre d'émulation pour les arts utiles à Reims en 1777, car « la richesse, l'éclat, le rang d'une Ville, dépendent de l'activité de son commerce et du degré de perfection où sont portés les arts qu'on y exerce ». Ces arts émanent de la connaissance des sciences : les mathématiques, la physique, la botanique, l'astronomie et la chimie. « Il est donc intéressant d'établir dans une Ville, des écoles publiques où l'on enseigne ces sciences, et où les Citoyens et les étrangers de tout Etat soient admis indistinctement ».

Les membres de la Société doivent avoir de bonnes mœurs et acquitter une cotisation pour être membre perpétuel ou annuel. Les étrangers sans distinction et les femmes peuvent également y souscrire à partir du moment où ils justifient d'un talent d'utilité publique.

La gestion des écoles, des fonds et des récompenses est confiée à un Comité de douze membres avec voix délibérative. On trouve parmi eux le trésorier et le secrétaire de la Société chargé de présenter les projets de délibérations, les professeurs de la Société ainsi que celui de l'école de Mathématiques, le procureur du roi syndic de l'hôtel de ville et le lieutenant des habitants de Reims qui préside les réunions. Si un des deux élus est absent, il peut être remplacé par un député du Corps de Ville avec voix mais sans présidence. La présence permanente de deux officiers municipaux permet au gouvernement municipal de contrôler l'action de la Société en échange de sa protection. De plus, la Société doit être présidée par des magistrats publics pour bénéficier de l'accord et de la protection du Conseil du Roi.

Afin de donner des cours scientifiques complets, un projet de collaboration est mis en place entre les maîtres de la Société et ceux de l'école de mathématiques et de dessin de la Ville, créée par Louis Levesque de Pouilly en 1748, dans le but de fournir un enseignement théorique et pratique de mathématiques et de dessin aux élèves les plus compétents, aux Rémois et aux étrangers de toutes les classes sociales, afin de favoriser le développement des métiers de la manufacture, de l'architecture et de tous les domaines artistiques.

La Société libre d'émulation de Reims reconnaît trois principes indispensables à la réussite des élèves. Le premier est l'enseignement des sciences : la physique expérimentale avec des cours de mécanique et de géométrie, la chimie et l'astronomie. Ces cours doivent être accompagnés de mise en pratique pour que les élèves en comprennent les modèles d'application. Le cabinet de physique est installé dans l'hôtel de ville à côté de l'école de mathématiques, pour que les travaux pratiques sur les machines soient mis en commun. Un cours de chimie est également prévu pour tous les arts mécaniques comme la teinture, dont la connaissance est indispensable dans une ville manufacturière ou l'agri-



culture avec le contrôle de la qualité du sol, l'utilisation des engrais et le choix des semences. Des cours pratiques sont prévus avec la création d'un jardin botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle.

Le second principe est d'atteindre la perfection en stimulant l'émulation entre les étudiants par l'attribution de récompenses. La concurrence et l'honneur d'être couronné résultant de cette distinction permettent aux élèves de se surpasser et d'acquérir une réputation et la confiance en eux.

Le troisième moyen est la recherche de jeunes talents intelligents et appliqués, rémois ou étrangers, hommes ou femmes. Pour pouvoir recruter dans toutes les couches sociales, des secours sont accordés aux parents qui ne peuvent pas assumer les dépenses de cette éducation. La Société libre d'émulation des arts utiles établie à Reims a donc pour objectifs de perfectionner l'éducation et de répandre des connaissances et des vérités nécessaires auprès de tous les artistes, afin de développer le rayonnement économique de la Ville dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des manufactures.

Carine Manigot ■